

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*

Département du Nord

\*\*\*

Arrondissement de  
Valenciennes

\*\*\*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA

PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

\*\*\*

## EXTRAIT DU REGISTRE

**OBJET :**

**Elaboration du schéma  
de cohérence territoriale  
du Valenciennois : bilan  
de la concertation**

N°

2013- 13

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mil treize, le 18 juillet, le syndicat intercommunal pour la promotion de l'enseignement supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes, s'est réuni dans les locaux d'ECOVALOR, ZI n° 4 rue du Galibot à Saint Saulve, sous la Présidence de Monsieur Michel BLAISE, sur convocation en date du 8 juillet 2013

#### Etaient présents

**Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :** M BERRIER Jean Roger, M BURY Marc, M DECOURRIERE Francis, M DUSART Julien, M HENNEBERT Maurice, M HOFFMANN Léon, M LYMER Dominique, M MARY Dominique, Mme NOSSANT Marie José, Mme VANLATHEM Josiane, M ZINGRAFF Raymond, M LEFEBVRE Michel, Mme LEGROS Thérèse, M HUART Guy, M KAMINSKI Bernard

**Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut :** M BAILLEUX Marie Claire, M BLAISE Michel, Mme CARBONNELLE Monique, M DECLEVES Fabien, M NISON Yannick, M RENAUD Eric, M RIANCHO Yvon, M STIEVENARD Francis, M QUIEVY Michel, M DUBUS René, Mme SOPO Bernadette, M CORNET Jules, Mme LECOEUVRE Annette, M LEGRAIN Didier

**Communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe :** Mme HERBOMMEZ Monique, M RAVIART Jacques, M DEWITTE Michel

#### Etaient excusés

**Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut :** Mme GUISLAIN Evelyne, M JESSUS Norbert,

#### Etaient absents

**Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :** M BOUDJOURDI Lahcen, M BOURGUIN Alain, M FRANCOIS Michel, M RIQUET Dominique

**Communauté d'agglomération de la Pote du Hainaut :** M BOURLET Christian, M DULIEU Eric, Mme GLORIEUX Claudine, M LAURE Jacky, M LOUVION Jacques

REÇU LE

19 JUIL. 2013

SOUS-PREFECTURE  
DE VALENCIENNES

Nombre de délégués : 33

Nombre de présents : 32

**Nombre de votants : 33 dont 1 pouvoir**

**Vu le code général des collectivités territoriales**

**Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 122-1-1 et suivants, R 122-1 et suivants**

**Vu la délibération du syndicat intercommunal pour la promotion de l'enseignement supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes du 21 octobre 2009 prescrivant la révision du schéma directeur de l'arrondissement de Valenciennes approuvé le 13 décembre 2002**

Considérant que l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Valenciennois a fait l'objet d'une concertation tout au long du processus et des étapes, afin d'aboutir à un projet partagé.

Considérant que le détail de la mise en œuvre de la concertation fait l'objet d'un bilan, joint en annexe. La concertation est allée au-delà de ce que la délibération avait prévu initialement.

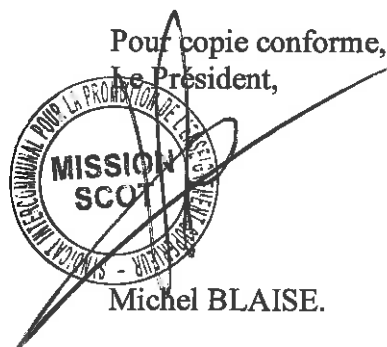
Le comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir débattu,

**Constata** à l'unanimité que le déroulement de la concertation a été accompli conformément à la délibération du comité syndical du 21 octobre 2009 et a fait l'objet d'une concertation plus poussée que ce qui était initialement prévu dans cette délibération.

**Précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège du syndicat pour la promotion de l'enseignement supérieur et dans les communautés d'agglomération et communauté de communes membres du syndicat pour la promotion de l'enseignement supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes,



Pour copie conforme,  
Le Président,  
  
Michel BLAISE.